

BRUIT



**14H
SÉCURITÉ**

PRÉVENIR EN 4 POINTS

- Privilégier le matériel le moins bruyant
- Éloigner les postes de travail des sources de bruit
- Porter les EPI adaptés : bouchons moulés, casques antibruit même lorsque l'on ne génère pas le bruit soi-même
- Dans les bureaux : prévoir des espaces de réunion/isolément et privilégier les conversations en direct

QUELQUES CHIFFRES



83% DES TRAVAILLEURS
du BTP se disent gênés
par le bruit



59% DES ACTIFS
occupés en chantier, atelier
déclarent que leur santé auditive
a été impactée



52% DES SALARIÉS
du BTP constatent une diminution
momentanée de la compréhension
de la parole

CE QUE NOUS RETENONS

RESSOURCES UTILES

En cas de question les salariés ou le chef d'entreprise peuvent contacter leur Service de Prévention et de Santé au Travail ou l'OPPBTP.

APST 26/07 : www.apst2607.fr

STDV : www.stdv.fr

PST 0726 : www.prevention-dromeardèche.fr

OPPBTP : www.preventionbtp.fr

SCAN
ME

